AGENCE LUCAS

DEPUIS 1929



TRANSACTIONS - LOCATIONS - GESTION

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

Au 15 mai 2019

SELON ARRETE DU 29 JUIN 1990

MAISONS

APPARTEMENTS

TERRAINS

- MOINS DE 150 000 €: 5 % TTC DU NET VENDEUR
- DE 150 001 € A 250 000 : 4,5 % TTC DU NET VENDEUR
- DE 250 001 € A 600 000 € : 4 %TTC DU NET VENDEUR
 - + DE 600 001 €: 3.5 % TTC DU NET VENDEUR

Honoraires à la charge de l'acquéreur (TTC dont TVA 20 % incluse)

BAREME DES HONORAIRES GESTION

HONORAIRES DE GESTION : 7 % HT – SOIT 8.37 % TTC DES SOMMES ENCAISSEES
GARANTIE LOYERS IMPAYES : 2.80 % TTC DES SOMMES ENCAISSEES

BAREME DES HONORAIRES LOCATION

HONORAIRES CHARGE LOCATAIRE :

VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER ET REDACTION DU BAIL :

- -ZONE TRES TENDUE 12€TTC/M2
- -ZONE TENDUE 10€TTC/M2
- -ZONE NON TENDUE 8€TTC/M²

REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX PAR L'AGENCE 3€TTC/M2

- HONORAIRES CHARGE PROPRIETAIRE EN GESTION :

VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER ET REDACTION DU BAIL:

- -ZONE TRES TENDUE 12€TTC/M²
- -ZONE TENDUE 10€TTC/M²
- -ZONE NON TENDUE 8€TTC/M²

REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX PAR L'AGENCE 3€TTC/M2

-HONORAIRES CHARGE PROPRIETAIRE HORS GESTION:

9.20%TTC DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES

CARTE PROFESSIONNELLE TRANSACTION ET GESTION DELIVREE PAR LA CCI D'EVRY N°91012016000007601.